



COMMUNE DE CRAVANT

Le **PREMIER FEVRIER DEUX MIL TREIZE à 20 h 30**, le Conseil Municipal convoqué le **23 janvier 2013** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

Conseillers en exercice : 14	Absents : 3	Procuration : 0
Maire :	Jean-Pierre FRANCK	
Adjoint :	Marie THEUREL, Guy IMBAUT et Fabien MONCOMBLE	
Conseillères :	Michèle BARY, Michelyne DELAGE, Renée LATERRERE, Ghislaine ROUILLÉ	
Conseillers :	Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Denis NOGUERO, Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT	
Excusés :	Nordine BOUCHROU, Frédéric NORMAND et Arnaud VILLECOURT	
Secrétaire :	Marie THEUREL	

====<<<>>>====

*Le procès verbal et les délibérations de la séance du 7 décembre 2012
sont **APPROUVÉS** à l'unanimité.*

====<<<>>>====

Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Réforme des rythmes scolaires

**Le Conseil Municipal
DECIDE de rajouter ce point à l'ordre du jour.**

1°) PROGRAMME DES TRAVAUX 2013

Le Maire remet aux membres du Conseil Municipal la liste des travaux envisagés pour 2013.

- Modernisation de la chaussée du Fbg St Nicolas
- Travaux sur un logement communal
- Urbanisation de la Tour Moquée : étude de faisabilité
- Aménagement d'une issue de secours et d'un parking pour le groupe scolaire
- Restauration du clocher de l'Eglise
- Amélioration de l'éclairage intérieur de l'Eglise
- Construction d'un centre intergénérationnel
- Travaux de sécurité
- Modernisation de la rue d'Arbaut
- Plan Local d'Urbanisme
- Aménagement d'un caniveau rues des Fossés et du Donjon

Le Maire remet aux membres du Conseil la copie du courrier d'un riverain signalant le problème posé par l'absence d'un dispositif de prise en charge des eaux pluviales et d'un trottoir.

F.DELACROIX confirme qu'il est nécessaire de sécuriser le cheminement des enfants qui empruntent cette voie pour se rendre au Centre de Loisirs.

P.SEGUIN souhaite que des devis soient établis pour sécuriser cette zone.

- Acquisition d'un camion pour les services techniques

- Création d'un local pour Cravant en Fête
Plusieurs projets d'aménagement devront être proposés au Conseil.
- Entretien des chemins communaux.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Val du Guette et de modernisation de la chaussée de la zone industrielle sont reportés.

2°) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire indique qu'une réflexion est actuellement engagée au niveau intercommunal sur les incidences de la réforme des rythmes scolaires pour les collectivités.

Une réunion de présentation du dispositif a eu lieu ce jour à Avallon.

Mme ROUILLE, qui a assisté aux échanges, en développe les grandes lignes :

- Réaménagement du temps scolaire sur 9 demi-journées, soit 24 h au total
- 1 journée de classe : 5 h 30 maximum
- 1/2 journée de classe : 3 h 30 maximum,
- Pause méridienne : 1 h 30 minimum,
- Organisation préconisée : 4 journées de 5 h 15 et une 1/2 journée de 3 h
- Le temps périscolaire se fait sous l'autorité du Maire, l'accueil étant assuré jusqu'à 16 h 30,
- La participation de l'enfant aux activités périscolaires est facultative et laissée à la libre appréciation des parents,
- La commune peut demander le report de l'application de ces dispositions pour la rentrée 2014 - 2015.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil sur la faisabilité d'une application de ces mesures dans des délais aussi courts, de nombreuses questions concernant l'organisation et le financement de cette réforme restant en suspens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

SOLLICITE une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 - 2015 la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

CHARGE le Maire d'en avertir le Président du Conseil Général et les services académiques ainsi que tout organisme concerné par ces dispositions.

3°) BUDGET 2012 - M 14 : DECISION MODIFICATIVE N°3

En fin d'année, le chapitre 011 ne permettait pas de régler les dernières factures de fonctionnement en raison de la dépense d'investissement de la route de St Bris prévue à l'article 2151 qui a été imputée par la Trésorerie à l'article 61523 de la section de fonctionnement pour un montant de 24 619.90 € .

En conséquence, après en avoir informé le Trésorier et la Préfecture, la commune a été autorisée à procéder à un virement de crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 658 : charges gestion courante	20 000.00	
D 61523 : entretien de voirie		20 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ENTERINE les mouvements de crédits comme indiqués ci-dessus.

4°) URBANISATION DU SECTEUR DE LA TOUR MOQUEE - ETUDE DE FAISABILITE : POINT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire remet aux conseillers la copie du courrier du Conseil Régional déclarant le dossier de demande de subvention complet et autorisant la commune à engager l'étude.

Ce courrier constitue, comme dans 100 % des cas, une acceptation de la demande de subvention qui sera confirmée lors de la prochaine commission permanente prévue début Mars.

Afin de ne pas attendre la notification officielle, retardant ainsi le commencement de l'étude de faisabilité, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte d'engagement par lequel la commune retient l'offre du cabinet ZERO CARBONE.

Dans le cas improbable où l'aide sollicitée ne serait pas accordée, le Maire s'engage à renoncer à ses indemnités durant les 3 prochains trimestres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement proposé par le cabinet ZERO CARBONE pour réaliser l'étude de faisabilité du projet d'urbanisation du secteur de la Tour Moquée, d'un montant de 11 500 € HT.

5°) **EGLISE :**

ANALYSE DES OFFRES – TRANCHE FERME

Le Maire présente le tableau d'analyse des offres établi par le cabinet DECARIS concernant les travaux de restauration du clocher de l'église St Pierre - St Paul et donne le résultat des offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces offres.

Lots	Entreprise	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	Total HT
Lot 1 (installation, échaf., pierre de taille)	MORESK	25 163,95 €	124 700,23 €	149 864,18 €
Lot 2 (sculpture)	MAINPONTE	0,00 €	66 714,50 €	66 714,50 €
Lot 3 (charpente)	DULION	31 058,35 €	2 918,40 €	33 976,75 €
Lot 4 (couverture, paratonnerre)	BATTAIS	99 151,50 €	33 748,86 €	132 900,36 €
Lot 5 (surveillance désordres)	OSMOS	34 940,00 €	0,00 €	34 940,00 €
Lot 6 (archéologie)	CEM	33 800,20 €	0,00 €	33 800,20 €
Lot 7 (sondages pressiométriques)	GEOTEC	7 095,00 €	0,00 €	7 095,00 €
TOTAL		231 209 €	228 081.99 €	459 290.99 €
<i>ESTIMATIONS CABINET DECARIS</i>		<i>278 378.50 €</i>	<i>220 287.50 €</i>	<i>498 666.00 €</i>

Le Maire rappelle que le lot 6 (surveillance archéologique) avait fait l'objet d'une procédure distincte et que l'offre de la société CEM avait été retenue lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2012 (délibération n° 2012/187).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de réaliser les travaux de la tranche ferme du clocher de l'Eglise, d'un montant de 231 209 € HT,

RETIENT les offres des entreprises suivantes, pour la tranche ferme :

- MORESK, d'un montant de 25 163.95 € HT pour le lot 1,
- DULION, d'un montant de 31 058.35 € HT pour le lot 3,
- BATTAIS & FILS, d'un montant de 99 151.50 € HT pour le lot 4,
- OSMOS, d'un montant de 34 940 € HT pour le lot 5,
- GEOTEC, d'un montant de 7 095 € HT pour le lot 7,

AUTORISE le Maire à signer le marché avec les entreprises ainsi que les différentes pièces nécessaires.

CHOIX DU CABINET SPS

Dans le cadre des travaux du clocher de l'Eglise, il est nécessaire de retenir le bureau de contrôle qui assurera la mission « SPS » (Sécurité - Protection de la Santé).

Après consultation des bureaux d'études, le Maire propose de retenir l'offre de la société DEKRA, d'un montant de 3 375 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de confier la mission SPS de coordination sécurité et protection de la santé à la société DEKRA, suivant son offre de 3 375 € HT,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le bureau d'études, ainsi que toutes les pièces relatives à ces prestations.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire rappelle que les travaux de restauration du clocher de l'Eglise sont éligibles aux aides de l'Etat (40%) et du Département (20%).

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de la tranche ferme ont été inscrits dans les prévisions budgétaires 2013 des deux collectivités.

La commune sera aidée pour les travaux de la tranche conditionnelle au titre de l'exercice budgétaire 2014.

En conséquence, il propose le plan de financement suivant :

DEPENSE	HT
TRANCHE FERME	
Travaux	
Lot 1 (installation, échaf, p. de taille)	25 163,95 €
Lot 2 (sculpture)	0,00 €
Lot 3 (charpente)	31 058,35 €
Lot 4 (couverture, paratonnerre)	99 151,50 €
Lot 5 (surveillance désordres)	34 940,00 €
Lot 6 (archéologie)	33 800,20 €
Lot 7 (sondages pressiometriques)	7 095,00 €
<i>sous total</i>	231 209,00 €
Honoraires	
DECARIS	27 438,98 €
CIZEL	3 498,77 €
SPS	
DEKRA	3 375,00 €
Publicité	
BOAMP - 1ère parution	720,00 €
YR - 1ère parution	586,14 €
BOAMP - lots infructueux	90,00 €
BOAMP - fouilles	90,00 €
Imprévus (10%)	23 120,90 €

RESSOURCES	
TRANCHE FERME	
DRAC (40%)	116 051,52 €
CONSEIL GENERAL (20%)	58 025,76 €
COMMUNE (40%)	116 051,52 €

SOUS TOTAL TRANCHE FERME 290 128,79 €

SOUS TOTAL T. FERME 290 128,79 €

TRANCHE CONDITIONNELLE	
Travaux	
Lot 1 (installation, échaf, p. de taille)	124 700,23 €
Lot 2 (sculpture)	66 714,50 €
Lot 3 (charpente)	2 918,40 €
Lot 4 (couverture, paratonnerre)	33 748,86 €
Lot 5 (surveillance désordres)	0,00 €
Lot 6 (archéologie)	0,00 €

TRANCHE CONDITIONNELLE	
DRAC (40%)	105 174,16 €
CONSEIL GENERAL (20%)	52 587,08 €
COMMUNE (40%)	105 174,16 €

Lot 7 (sondages pressiometriques)	0,00 €
<i>sous total</i>	228 081,99 €
Honoraires	
DECARIS	9 726,94 €
CIZEL	2 318,28 €
Imprévus (10%)	22 808,20 €

SOUS TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE	262 935,41 €
--	---------------------

SOUS TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE	262 935,41 €
--	---------------------

TOTAL GENERAL	553 064,20 €
----------------------	---------------------

TOTAL GENERAL	553 064,20 €
----------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
VALIDE le projet de restauration du clocher de l'Eglise tel que présenté,
ACCEPTE le montant global des travaux d'un montant de 553 064.20 € HT
ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus,
SOLLICITE une subvention de l'Etat (DRAC) de 40% et du Département (CONSEIL GENERAL) de 20%, pour la tranche ferme et pour la tranche conditionnelle,
CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions pour les deux tranches de travaux,
AUTORISE le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

6°) **ESCALIER : ANALYSE DES OFFRES**

Le Maire remet aux membres du Conseil Municipal les conclusions du rapport d'analyse des offres rédigé par le cabinet UBIK.

LOTS	OFFRES
LOT 01 - V.R.D. - GROS ŒUVRE	70 043,49 €
LOT 02 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	20 734,92 €
LOT 03 - MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM - SERRURERIE	24 504,00 €
LOT 04 - PLÂTRERIE - ISOLATION - DOUBLAGES - PLAFONDS	12 810,70 €
LOT 05 - ÉLECTRICITÉ - S.S.I.	9 821,00 €
LOT 06 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - V.M.C.	10 025,00 €
LOT 07 - CARRELAGE - FAÏENCE	9 325,08 €
LOT 08 - PEINTURE	4 993,80 €
	TOTAL DES OFFRES H.T. : 162 257,99 €
	T.V.A. 19,6 % : 31 802,57 €
	TOTAL DES OFFRES T.T.C. : 194 060,56 €

OPTION AMENAGEMENT DES COMBLES	OFFRES
LOT 03 - OPTION ESCALIER	8 804,50 €
LOT 04 - PLÂTRERIE - ISOLATION - DOUBLAGES - PLAFONDS	3 008,40 €
LOT 05 - ÉLECTRICITÉ - S.S.I.	2 010,00 €
LOT 06 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - V.M.C.	960,00 €
LOT 07 - CARRELAGE - FAÏENCE	483,75 €
	TOTAL DES OFFRES H.T. : 15 266,65 €
	T.V.A. 19,6 % : 2 992,26 €
	TOTAL DES OFFRES T.T.C. : 18 258,91 €

Conformément aux dispositions du règlement de consultation, le Maire propose d'avoir recours à la négociation avec les trois premiers candidats issus du classement des offres de chaque lot.

L'économie attendue est de l'ordre de 3 à 5 %.

Par ailleurs, le Maire propose que la commune retienne l'option d'aménagement des combles de la grange, ceci afin d'éviter une dépense ultérieure plus importante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
CHARGE le Maire de négocier avec les entreprises,
DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement des combles de la grange.

7°) RUE D'ARBAUT : POINT SUR LE DOSSIER

Le Maire indique qu'en raison des conditions climatiques, le chantier de modernisation du réseau d'eau potable a été arrêté pendant deux semaines et n'a repris que le lundi 28 janvier.

Par ailleurs, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2010 prise en application de l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, il précise avoir retenu l'offre de la société EIFFAGE, d'un montant de 19 193 € HT pour la pose d'un collecteur d'eaux pluviales et le raccordement des branchements des particuliers.

Le coût prévisionnel des travaux de modernisation de la rue d'Arbaut (eau potable et voirie) est de 116 927 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PREND ACTE de la décision prise par le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

8°) ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

La commission « logement » a attribué le logement communal :

1 rue des Ecosais à Monsieur TOUDDIMTE, à compter du 1^{er} février.

Montant de la caution : 500 €

Loyer mensuel : 500 € (versement à terme à échoir).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

ENTERINE cette attribution.

9°) DPU

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AE 7 AE 8 AE 9	Consorts PIERSON	Baptiste PETITJEAN Emilie BERNARD	7 rue des Guerlains	811 m ² 461 m ² 313 m ²
AC 132	Colette BERNARD	Virginie BERNARD	4 route de Tonnerre	306 m ²
AB 153	Paulette BASTE	Gabriel LEHMANN	7 route d'Irancy	782 m ²

11°) AFFAIRES DIVERSES

○ Groupe scolaire

Le Maire indique que dans le cadre du plan de développement des usages numériques à l'école, le groupe scolaire a bénéficié d'une dotation de 500 € destinée à l'acquisition de ressources numériques de qualité.

○ Sécurité dans le village

Le Maire remet aux membres du Conseil la copie d'une lettre qui circule actuellement dans le village à propos de différents sujets concernant la sécurité.

L'interdiction faite aux véhicules d'emprunter la rue d'Orléans aux heures d'entrée et de sortie du groupe scolaire est maintenue tant que d'autres dispositifs n'auront pas été proposés par la commission sécurité et validés par le Conseil Municipal.

Le Maire fera un droit de réponse dans le prochain bulletin communal.

12°) TOUR DE TABLE

* Renée LATERRERE : - souhaite savoir si le Donjon est à vendre. Le Maire lui confirme que la propriétaire souhaite céder son bien.

* Ghislaine ROUILLÉ : - signale que le taux de réussite au Brevet des Collèges s'élève à 77%, l'Académie de Dijon étant placée en avant*-dernière position au plan national.

- * Guy IMBAUT : - indique que le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé sur la modernisation de la voirie de la rue du Faubourg St Nicolas en enrobé. Le Maire lui confirme que c'est un engagement pris auprès des riverains après le rebouchage de la tranchée.
- * Fabien MONCOMBLE : - indique qu'il est nécessaire de reboucher les trous de la ruelle de l'Eglise.
- interroge le Maire sur le brûlage des déchets verts : le Maire confirme qu'il a rencontré le Préfet et que celui-ci est opposé au brûlage des végétaux qui, selon la loi, doivent être évacués en déchetterie.
- * Paul SEGUIN : - s'inquiète de l'importance du coût au m² du projet de l'ESCALIER. Le Maire lui répond que le coût définitif du projet sera connu après négociation avec les entreprises et qu'il doit prendre en compte la totalité des aides obtenues.
- * Michèle BARY : - signale que l'association APACHE envisage la pose d'une petite fontaine dans le lavoir du haut à Cheully.
- * Denis NOGUERO : - demande la matérialisation de places de stationnement.
- indique que les commerçants subissent une baisse sensible de leur chiffre d'affaires. Le Maire rappelle que la commune a fait de gros efforts pour maintenir les commerces de proximité. La population doit faire preuve de civisme et faire l'effort de s'y rendre. Ces commerces se maintiennent difficilement alors qu'ils assurent l'approvisionnement des personnes démunies de moyen de transport, âgées qui y trouvent également un lieu de rencontre et de convivialité. Le Maire a remercié les commerçants de leurs efforts à l'occasion de ses vœux.

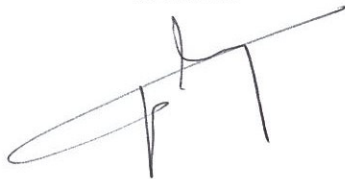
Questions du public

Monsieur MAILLERY signale que la barrière de la rue d'Orléans cause l'indiscipline des enfants qui arrivent trop tôt devant l'école. Par ailleurs, il soumet l'idée d'un ramassage des déchets verts à l'aide d'une charrette, tirée par des chevaux, pouvant être utilisée lors des fêtes.

Madame NICOLLE regrette le manque d'implication des élus lors des manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire



Le secrétaire de séance

